



Voici les règles établies pour l'ensemble des camps.

Ces règles sont définies en accord avec les ressources humaines et le service finances.

- Les camps n'excéderont pas 4 jours sauf cas exceptionnel
- Les camps seront organisés sur des jours ouvrables entre le lundi et le vendredi (*sauf transport aérien ou ferroviaire imposant un retour ou un départ pendant un weekend*)
- Une partie du budget du camp sera à la charge des résidents selon la fourchette suivante :

**Participation financière des Villageois :**

**Budget prévisionnel** par jour et par Villageois

*Total du budget divisé par le nombre de jour, divisé par le nombre de villageois*

**Participation financière du Villageois**

Entre 50 et 100 CHF.- /jour	→	50CHF.- par jour à la charge du résident.
Entre 100 et 150 CHF.-/jour	→	75 CHF.- par jour à la charge du résident.
Entre 150 et 200 CHF.-/jour	→	100 CHF.- par jour à la charge du résident.
Au dessus de 200CHF.- le budget sera refusé		